

MAIRIE
LA GRIPPERIE
SAINT-
SYMPHORIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 9 JUILLET 2024
COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers :14

Présents :10

Votants :12

Absents :4

Président de séance:
Denis ROUYER

Secrétaire de séance:
Lydie PERLADE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juin à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie de La Gripperie Saint Symphorien, sur convocation datée du 1er juillet 2024 adressée par le maire, Denis ROUYER.

PRESENTS : Teddy BROCHARD, Nelly CHEVALIER, Mickaël DAUNAS, Marie GALLIEN, Christel LEFEVRE, Lydie PERLADE, Francine PORTIER, Virginie ROUSSELLOT, Denis ROUYER, Stéphane VINET.

ABSENTS : Jean-Pierre DBJAY représenté par pouvoir donné à Denis ROUYER, Anaïs DUPERE représentée par pouvoir donné à Marie GALLIEN, Marie-Anne HENRY, Vincent ROLLAND.

ORDRE DU JOUR :

3.3.1 2024-20 Convention d'occupation pour la supérette API

M. Rouyer lit le projet de convention pour l'installation d'une supérette « API » sur le terrain communal cadastré A 947, situé Grande rue, pour un loyer annuel de 600€.

A l'écoute de cet exposé, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la convention comme rédigée et autorise le maire à la signer ainsi que tous les documents afférents.

APPROUVE

7.5.1 2024-21 Demande de subvention auprès du Département pour la création d'un parking

M. le Maire explique qu'afin d'accueillir la supérette « API », la commune doit réaliser entre autre aménagement un parking d'au moins 4 places, dont une destinée aux PMR. Cependant, les frais à engager sont importants ; en conséquence il propose de faire une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du programme 2024 de la répartition des amendes de police perçues en 2023. Celui-ci donne en effet la possibilité de subventionner les parkings dans une certaine limite. Or la commune présente un projet dont les critères répondent à l'éligibilité.

A cette écoute, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la demande de subvention et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au dépôt du dossier.

APPROUVE

Questions diverses

Retour sur la visite de la commune effectuée par le jury du label « Village fleuri » : Mme Marie GALLIEN rend compte du RDV qui s'est bien déroulé. Les membres du jury semblaient satisfaits de ce qui leur avait été proposé.

Revégétalisation de la cour de l'école : le maire Denis ROUYER explique qu'une réunion avec le CAUE a eu lieu vendredi dernier afin de déterminer la feuille de route de la commune et les étapes à effectuer.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures 15